

Prison à vie après un double meurtre



Keystone/Lukas Lehmann

Le directeur de ce foyer pour enfants de Spiez et sa compagne avaient été tués d'une centaine de coups de couteau au total.

JUSTICE Un homme de 48 ans a été condamné hier à la réclusion à vie et à l'internement par le Tribunal régional de Thoune (BE). Il répondait d'un double assassinat perpétré en mai 2013 dans un foyer pour enfants de Spiez en compagnie de son fils, aujourd'hui âgé de 19 ans.

Le père et son fils, tous deux Suisses, avaient été arrêtés en novembre 2014 à la suite de vastes investigations. Ils étaient ac-

cusés d'avoir poignardé le directeur du foyer, âgé de 53 ans, et sa compagne de 51 ans.

Le tribunal a retenu la vengeance envers le directeur comme mobile du crime, sa partenaire n'ayant été éliminée que parce qu'elle constituait un témoin gênant. Le fils aurait subi des punitions humiliantes dans cette institution. Il comparaitra séparément devant la justice des mineurs. ● **ATS**

EN BREF

Des caméras pour les policiers

TEST La police municipale zurichoise va équiper à l'essai ses agents de minicaméras. Ces «bodycams» doivent essentiellement servir lors de contrôles de personnes qui risquent de dégénérer. En Suisse romande, les députés vaudois et genevois n'ont pas voulu doter les forces de l'ordre de ces minicaméras.



Keystone/Walter Bieri

Une ambiance de marché

COMMERCE Coop a dévoilé hier à Zumikon (ZH) son nouveau concept de magasin qui met en avant produits de saison et régionaux dans une ambiance de marché. En Suisse romande, le premier supermarché réaménagé verra le jour à Savièse (VS) courant 2017.



Keystone/Walter Bieri

SMS

● **FAUNE** Pour la première fois dans le canton de Vaud, un braconnier a été interpellé et condamné pour avoir abattu un bouquetin, animal protégé.

● **BRAQUAGE** Un homme armé a menacé les employés d'une bijouterie de Neuchâtel hier. Il s'est enfui avec des bijoux et de l'argent liquide.

● **CFF** Les deux premiers jours d'exploitation du Gothard se sont bien passés. L'introduction du nouvel horaire aussi.

● **DRAME** Un piéton de 88 ans a perdu la vie, fauché par une voiture à Uetendorf (BE).

DES LUNETTES QUI FONT DORMIR



Eugène Duvillard et ses lunettes GoodNight, mises au point suite à de longues recherches.

NOVATEUR Un spécialiste genevois met au point des verres pour faciliter l'endormissement et améliorer le sommeil. Vraiment efficace?

«**N**e portez surtout pas ces lunettes durant la journée, ça peut être dangereux... Elles risquent de provoquer un endormissement.» Ce conseil insolite est celui d'Alicia, une jeune étudiante en droit de Genève. Qui, jure, dans la foulée, que grâce à ces mêmes lunettes équipées de verres teintés, elle n'a plus d'insomnie. «Je dors comme un bébé!»

Deux heures avant de se coucher

De quoi intriguer. D'autant que les problèmes de sommeil touchent une personne sur deux et qu'on avale, en Suisse comme ailleurs, une quantité astronomique de somnifères (4,5 millions d'emballages vendus par an dans notre pays). Or donc, un optométriste genevois,

Eugène Duvillard, vient de créer un produit totalement innovant, dit-il: des lunettes... de sommeil! Même si, à première vue, leurs verres ressemblent à ceux, tout aussi jaunes, qu'on trouve, depuis un bout de temps déjà chez les opticiens, et dont l'objectif est de filtrer la lumière bleue émise par les écrans de toute sorte, présumée néfaste pour la santé. «Les GoodNight sont différentes car elles font obstacle à un spectre plus long de la lumière bleue qui, lui, perturbe le rythme naturel de production de mélatonine, l'hormone régulant notre cycle de sommeil», explique le spécialiste, qui a mis au point et breveté cette technologie suite à de longues études et recherches tant en Suisse qu'aux Etats-Unis.

TES



Concrètement, ces lunettes doivent être portées – seules ou par-dessus des lunettes de vue – le soir, deux heures avant d'aller se coucher. Mais qu'en pensent les médecins? «Les verres jaunes peuvent être bénéfiques pour les personnes

tions Favre. Un dernier point sur lequel Eugène Duvillard n'est pas d'accord. «C'est davantage la lumière bleue qui perturbe la qualité du sommeil et l'endormissement, que les images elles-mêmes.» Autrement dit, pour lui, les Good-Night – vendues uniquement en ligne pour le moment, au prix de 89 fr. – sont également bénéfiques, hors écran, «car les éclairages modernes, avec des LED, émettent les mêmes ondes perturbantes que la télévision ou les smartphones».

De telles lunettes jaunes sont par ailleurs recommandées – y compris par les médecins – aux personnes travaillant de nuit et qui doivent dormir dans la matinée. Ou, encore, pour contrer les effets du jet-lag.

● TEXTE **PASCALE BIERI**
pascal.bieri@lematin.ch

PHOTOS **CHRISTIAN BONZON**

www.goodnight.swiss

« La lumière bleue produite par l'éclairage moderne et les écrans perturbe la production de mélatonine, qui régule le sommeil »

Eugène Duvillard, optométriste

qui ont des difficultés d'endormissement et qui veulent absolument utiliser des écrans le soir sans filtre intégré. Mais ils ne suppriment pas l'excitation liée au contenu diffusé», souligne le Dr Raphaël Heinzer, responsable du Centre d'investigation et de recherche sur le sommeil au CHUV et auteur d'un récent livre, «Je rêve de dormir», aux Edi-

Maxime Schmid



Arrivée du prévenu hier matin au Tribunal de Lausanne. Âgé de 25 ans, l'Érythréen est détenu à La Croisée, à Orbe.

L'accusé nie tout abus: la procureure requiert 5 ans

PROCÈS «Je n'aurai plus besoin de venir au tribunal? Jamais?» Établie à Delémont (JU), la jeune Érythréenne de 16 ans vient de témoigner devant le Tribunal correctionnel de Lausanne. Où elle a comparu hier comme témoin et non comme plaignante. Toute menue, fragilisée, elle ne sera pas confrontée à son compatriote, accusé de l'avoir violée dans la nuit du 24 au 25 décembre 2015. «Dans ma culture et ma religion, on apprend à ne pas faire de mal et à ne pas y répondre. Qu'est-ce que ça allait m'apporter de porter plainte? Je voulais oublier. Ne plus entendre parler de ces choses. Continuer ma vie.» Les larmes qui roulent sur les joues, la collégienne raconte que ce soir-là, après un réveillon passé avec cet homme à une fête à Berne, il l'a contrainte à l'acte sexuel et à la sodomie dans la salle de bains de son logement de Romanel-sur-Lausanne, où elle l'avait suivi.

«Il a agi en prédateur»

Si la justice s'en est mêlée, c'est par le biais des médecins de l'Hôpital du Jura qui ont accueilli la mineure (15 ans au moment des faits) le 30 décembre 2015. La Faculté a dénoncé ce cas suspicieux au Parquet jurassien. Qui a, à son tour, transmis à Lausanne, for du potentiel délit. Dès qu'elle en a eu connaissance – il aura fallu trois mois et demi –, la procureure vaudoise Ximena Paola Manriquez a ordonné un mandat d'amener. Le présumé coupable s'est présenté de lui-même à l'Hôtel de police de Lausanne le 14 avril dernier. Il est incarcéré depuis à La Croisée, à Orbe. Intimement convaincue de

la culpabilité du prévenu et de la crédibilité absolue de l'adolescente, la magistrate lausannoise n'a pas lâché l'affaire.

Un café en ville après le viol

«Avez-vous couché avec elle?» questionne la présidente de céans, Valérie Favre. «Non», réplique le prévenu. Quinie, en bloc, la moindre implication. Son aplomb du matin se mue en désespoir du condamné et en gros sanglots l'après-midi. L'ADN a clairement parlé en défaveur du détenu. Sans compter le témoignage accablant d'une connaissance présente dans l'appartement cette nuit-là et qui s'est inquiétée de drôles de bruits dans la salle d'eau. Un ami du prévenu a également tenté de faire pression sur la jeune victime. «Il a agi en prédateur. Sa culpabilité est écrasante», a martelé la procureure. Elle a requis 5 ans de prison ferme pour actes d'ordre sexuel avec des enfants, contrainte, viol et pour remise à des enfants de substances pouvant mettre en danger leur santé (il l'aurait forcée à boire du whisky).

Du côté de la défense, Me Marie Burkhalter s'est bien battue, mettant en exergue certaines incohérences flagrantes. «Pourquoi aller boire un café ensemble le 25 à Lausanne (ndlr: juste après avoir été abusée)? Pourquoi avoir dit aux inspecteurs, à une sage-femme et à la LAVI qu'elle était consentante? Pourquoi n'y a-t-il pas de traces ADN sous ses ongles puisqu'elle s'est débattue?» Suffisant pour immiscer le doute? Les juges de Montbenon le diront demain après-midi.

● EVELYNE EMERI